



Un cortège dynamique et revendicatif hier soir à NICE !
De très nombreux enseignant-es
voir [ICI](#)

Quand près de 70 % de la profession s'engage dans des journées d'actions, nous pensons aussi qu'il faut renforcer l'outil collectif.
En choisissant de se syndiquer massivement, nous pèserons davantage !



[*Cliquez ici pour adhérer en ligne*](#)

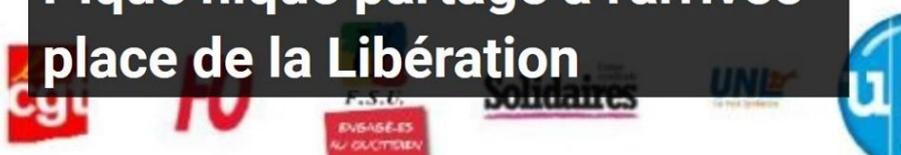
[*Téléchargez le bulletin d'adhésion ici*](#)

2019-2020 - Lettre du SNUipp-FSU n°49

Sommaire : Actions Retraites, SALAIRES , CTA, Indécent, Direction, Dialogue social, devoir de réserve, rupture conventionnelle, Canopé, Temps partiel, Santé, Agenda, Lu au BO

SAMEDI 18 JANVIER : MANIFESTATION
RDV À 11H PLACE MASSÉNA À NICE

Pique nique partagé à l'arrivée
place de la Libération



LA SUITE des actions

Ce soir, Vendredi 17 janvier : concert de soutien à la lutte contre la retraite à points

De 20h à 23h au Diane's 6 rue Saint-Vincent, 06300 Nice
Concert organisé par FSU, CGT et Solidaires

Samedi 18 janvier - 11 heures: MANIF interprofessionnelle - Place Masséna à NICE

Pique nique partagé à l'arrivée

MARDI 21 janvier: Meeting à partir de 18h

Salle du Fort Carré à ANTIBES

MERCREDI 22 janvier: 14h - rassemblement devant le RECTORAT de NICE

Venez avec vos outils professionnels (livres, cahiers, craies, ardoise, cartable avec bandeaux "en greve", etc...) que nous déposerons en tas et en nombre devant les grilles pour manifester notre colère !

VENDREDI 24 Janvier: GREVE nationale interprofessionnelle - 10 h Gare SNCF à NICE



Grève du Vendredi 24 : les ministres doivent entendre !

Ecoles mortes ce jour là ! Objectif 100 % de grévistes !

Rendez-vous 10h00 - Gare Nice Ville

L'intersyndicale appelle à faire du 24 janvier, jour où le projet de réforme des retraites sera présenté en conseil des ministres, une puissante journée de grève et de manifestations interprofessionnelles.

Lancée depuis le 5 décembre dernier, avec plusieurs temps forts toutes ces dernières semaines, la mobilisation se poursuit contre une réforme des retraites injuste pour l'ensemble du monde du travail et tout particulièrement pour les enseignantes et les enseignants des écoles.

Les annonces d'un retrait « provisoire » de l'âge d'équilibre pour bénéficier d'une pension à taux plein ne trompent personne, pas plus que les promesses d'une revalorisation salariale pour les personnels enseignants dont on ne sait toujours pas à qui elle bénéficiera, pour quel montant, dans quels délais et en échange de quoi. Et les 500 millions d'euros promis en 2021 par la rue de Grenelle, les dix milliards évoqués à l'horizon 2037, tout comme l'augmentation de quelques dizaines d'euros annoncée par le ministre pour les débuts de carrière, restent à concrétiser.

Quoi qu'il en soit, les PE ont tout à perdre d'un nouveau calcul de leur pension effectué non plus à partir de leur salaire des six derniers mois d'activité, mais sur l'ensemble de leur carrière. Quoi qu'en dise la communication du gouvernement, les femmes, qui perçoivent déjà aujourd'hui une pension inférieure à celle de leurs collègues masculins et constituent la grande majorité de la profession, seraient encore plus pénalisées par ces nouvelles dispositions.

Enfin, avec cette réforme, l'âge de départ requis pour bénéficier d'une pension à taux plein va continuer à reculer. Ce qui contraindra notamment les générations nées à partir de 1975, soit à travailler au-delà de 64 ans, soit à partir avec une pension sensiblement réduite.

Pour toutes ces raisons, le SNUipp, avec la FSU et les autres organisations réunies dans l'intersyndicale, invitent l'ensemble des personnels à être massivement en grève et à manifester partout en France le 24, jour où le projet de réforme sera présenté en conseil des ministres.

**Lire le communiqué de presse national
et interprofessionnel : [ici](#)**

Non évènement : le départ du Snalc qui "suspend" sa participation au mouvement.



Chorégraphie manif 24 janvier

Une semaine pour réviser, tout est dans la vidéo !

Elle est ici

Déclaration Intention avant MARDI 21 minuit : [ici](#)

Qu'on se le dise: faire grève un vendredi ne déclenche pas de retrait de salaire Samedi et dimanche; seule la journée de Vendredi sera décomptée.



Le SNUipp-FSU 06 prépare d'ores et déjà une journée massive de grève interprofessionnelle vendredi 24 janvier 2020. Afin de connaître l'ampleur de la mobilisation et communiquer au plus près de la réalité, il vous invite à compléter son enquête grève le plus rapidement possible.

<https://mobilisation.snuipp.fr/06/retraites-24-janvier>

Réforme des retraites, point d'étape complet de la FSU

- de l'avant-projet de loi
- du courrier d'E.Philippe du 11 janvier
- des discussions à l'Education Nationale et à la Fonction Publique

[Lire la suite](#)



Évaluations CP : nouvelle année, même recette

Du lundi 20 au vendredi 31 janvier, seront à nouveau proposées aux élèves les évaluations mi-cp en mathématiques et français. Identiques à celles de l'an passé, elles ont, cette année, été précédées par un rapport de l'inspection générale venu appuyer la communication de la rue de Grenelle.

Pour mener leur enquête, les inspecteurs généraux **se sont déplacés dans 43 écoles choisies par les DASEN des départements concernés**, ce qui oblige les rapporteurs à prévenir que cela ne constitue pas un échantillon représentatif.

Et malgré le choix des écoles, qu'on imagine volontiers triées sur le volet, un tiers tout de même des personnels interrogés ont marqué leur indifférence vis-à-vis de cet outil aux inspecteurs de la rue de Grenelle. Et quand ceux-ci, voient dans la disparition des « évaluations maisons » de début d'année une évolution positive, on pourrait tout au contraire y voir la traduction concrète de la dépossession de la professionnalité des équipes au service d'un outil qui ne sert finalement que la communication ministérielle.

Car si 2/3 des enseignantes et enseignants visités disent adhérer aux évaluations, ils sont tout autant à ne pas savoir qu'en faire.

Lire la suite



En plein mouvement social, la « prime de fin d'année » des recteurs et des dasen qui fâche les enseignants

Les directeurs d'académie et recteurs de l'éducation nationale peuvent être indemnisés annuellement jusqu'à plus de 50 000 euros. Un dispositif qui existe depuis 2014 dont le plafond a été revu à la hausse en décembre.

Alors que les professeurs battent le pavé contre la réforme des retraites, un tableau publié au Journal officiel, le 20 décembre 2019, leur a donné une nouvelle occasion de serrer les rangs. Deux colonnes, cinq « groupes de fonction » et, pour chacun, le plafond annuel de l'indemnité dite « de fonctions, de sujétions et d'expertise » : il n'en fallait pas plus pour faire monter encore un peu la pression. Car cet arrêté, qui fixe le régime indemnitaire des emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale, fait état de sommes comprises entre 40 290 euros et 51 760 euros.

Alors que les professeurs s'interrogent toujours sur les modalités de la revalorisation qui leur a été promise par le ministre de l'éducation, ces montants ont choqué. C'est un « mauvais signal », confie-t-on du côté du SNUipp-FSU.

Aujourd'hui on apprend que le gouvernement veut prolonger le gel de la valeur du point d'indice et donc le salaire des fonctionnaires jusqu'en 2022 !



Direction d'école : Après les fêtes, vous reprendrez bien un peu de surcharge administrative ?

Ouf ! A la DSDEN 06, on respire. Le moratoire sur les enquêtes décrété par le ministère sous la pression du SNUipp-FSU et de la profession, suite au suicide de Christine Renon a expiré à la fin décembre.

Dès la première lettre hebdomadaire de janvier 2020, la DSDEN 06 s'empresse de charger la barque des directions d'école, en guise de bons vœux 2020, et diffuse trois nouveautés qui n'aident en rien les directions d'école dans leur exercice quotidien. L'imagination n'est décidément pas au pouvoir !

Lire l'analyse du SNUipp-FSU



Dialogue social dans le département : le SNUipp-FSU s'adresse à nouveau à l'IA 06

Face aux absences de réponses sur plusieurs situations, le SNUipp-FSU s'adresse à nouveau à l'IA pour dénoncer le manque de dialogue social.

Lire : [ici](#)



Le 13 janvier dernier, l'Inspecteur d'Académie s'est adressé aux IEN concernant le devoir de réserve

Si tel est le cas concernant les IEN... rappelons que ces dispositions ne s'appliquent pas aux enseignant-es ... et n'ont donc pas lieu d'être "rappelées aux directrices et directeurs d'école".

*Mesdames les inspectrices, messieurs les inspecteurs,
Dans le cadre des prochaines élections municipales qui se dérouleront les 15 et 22 mars prochains, il vous est demandé de bien vouloir vous abstenir de participer à toute manifestation ou cérémonie publique susceptible de présenter un caractère pré-électoral, soit par les discussions qui pourraient s'y engager, soit en raison de la personnalité des organisateurs ou de leurs invités, entre le lundi 24 février 2020 et le dimanche 22 mars 2020 inclus.*

Ces instructions ne s'appliquent pas aux journées nationales et de commémoration suivantes :

- journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme du 11 mars 2020;*
- journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc le 19 mars 2020, ainsi qu'aux cérémonies locales traditionnellement organisées pour commémorer un évènement particulier.*

Toutefois, vous êtes invités à respecter à ces occasions la plus grande neutralité en vous limitant à la lecture des discours officiels.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre rappeler ces obligations aux directrices et directeurs d'école. (...)

En aucun cas, le directeur, comme les adjoints ou tout autre enseignant du 1er degré n'est fonctionnaire d'autorité. Il n'est donc pas dans une haute position hiérarchique. Donc, tout enseignant du 1er degré a un droit d'expression d'opinion, même en période de réserve à condition de ne pas engager l'Éducation Nationale par sa prise de position.

Les enseignant-es dans l'exercice de leurs fonctions disposent donc bien, comme tout-e citoyen-ne, du droit fondamental à la liberté d'expression, sous couvert du respect de leurs obligations de discrétion et de secret professionnel définies par les textes réglementaires. En dehors du service, les fonctionnaires ont le droit de participer aux élections et à la campagne qui les précède.

Nous le redirons à l'IA à l'occasion de la prochaine Capd.

LIRE ICI



Rupture conventionnelle dans la fonction publique

La culture de l'entreprise et le management franchit à nouveau les portes du service public...

Une nouvelle conséquence de la Loi Fonction Publique avec l'importation d'un dispositif issu du secteur privé. Il faudra rester attentif à ce qu'il ne soit pas imposé...

La rupture conventionnelle consiste en un accord mutuel par lequel un agent public et son administration conviennent des conditions de cessation définitive de fonctions.

Lire la suite: [ici](#)



La FSU dénonce l'opération de démantèlement de Canopé

Au Conseil d'administration du 18 décembre de l'opérateur Réseau Canopé, le ministère de l'Éducation nationale, tutelle de l'établissement public, a enfin tombé le masque quant à ses intentions pour l'avenir du réseau.

Après avoir affirmé à plusieurs occasions qu'il n'affaiblirait pas Canopé, le ministère choisit aujourd'hui d'amputer le réseau de nombreuses missions dont l'édition papier. Ironie de l'histoire quand le ministre commande annuellement « le livre pour les vacances » pour les bons soins de la communication politique que revêt cette opération et qui laisse à la charge de l'opérateur des centaines de milliers d'euros.

Lire la suite



Intégration dans le corps des Professeurs des écoles - Liste d'aptitude rentrée scolaire 2020

La circulaire de l'IA est parue

▶ CONDITIONS

- ▶ être titulaire depuis cinq ans dans le corps des instituteurs au 1er septembre 2020 ;
- ▶ les collègues qui auront atteint l'âge légal de départ à la retraite avant le 1er septembre 2020 ne peuvent déposer leur candidature.

SAISIE DES CANDIDATURES - BIEN PENSER à VALIDER la demande

- ▶ **A FAIRE** sur I-PROF au moyen de l'application SIAP- Système d'Information et d'Aide pour les Promotions - **Le serveur sera ouvert du 15 janvier 2020 au 27 janvier 2020 inclus**
- ▶ Lors de la saisie il est aussi possible de compléter vos diplômes ou titres.

Après la fermeture du serveur (SIAP), il FAUDRA confirmer votre participation :

- ▶ accusé de réception comportant les éléments de barème adressé dans votre boîte aux lettres électronique ;
- ▶ l'imprimer et le retourner à l'IA avant le 4 février 2020
- ▶ Si vous souhaitez annuler votre demande, retourner votre accusé avec la mention « annulé »

N'hésitez pas à nous contacter si question - Copie au SNUipp-fsu

Tout est : [ICI](#)



Demandes de TEMPS PARTIEL ou de Reprise à plein Temps - Rentrée 2020 - AVANT le 10 FEVRIER

Demandes de temps partiel /ou de reprise à temps plein - Rentrée 2020

- ▶ La circulaire de l'IA est parue : cela concerne :
 - ▶ les demandes de Temps partiel : 1ères demandes OU renouvellement
 - ▶ **ATTENTION : POUR TOUTES LES DEMANDES DE RENOUVELLEMENT, il faut aussi impérativement renvoyer l'imprimé type**
 - ▶ les reprises à 100%
- Demandes à retourner, via l'annexe type, avant le 10 FEVRIER via l'IEN
- COPIE au SNUipp pour suivi

Tout est : [ici](#)



Au BO n°3 du 16/01/20

Enseignements primaire et secondaire

- Formation
Échanges et actions de formation à l'étranger pour les enseignants - année 2020-2021
note de service n° 2019-196 du 14-1-2020 (NOR [MENC1926934N](#))
-

Personnels

- Séjours professionnels à l'étranger
Programme Jules Verne pour l'année scolaire 2020-2021
note de service n° 2019-197 du 14-1-2020 (NOR [MENC1926930N](#))
-



CALENDRIER prévisionnel

JANVIER

Vendredi 17: concert solidaire

Samedi 18: Manif Retraite - 11 heures

Lundi 20: CTA

Mardi 21: meeting retraite Antibes 18h Fort Carré

Mercredi 22: Rectorat 14h / Action Retraite

VENDREDI 24: GREVE nationale interprofessionnelle

AVANT le 26 Janvier: demandes de PRIORITES médicales pour le Mouvement +
demandes d'allègements de service

Mardi 28: Stage Maternelle

Jeudi 30: CTA

FEVRIER

Avant le 10 février: demandes de temps partiel (1ère demande ou renouvellement)
ou de reprise à 100%

Jeudi 13: stage syndical sur les retraites



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> -

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos